

Commune de RIBEMONT

Plan Local d'Urbanisme

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Vu pour être annexé à la
délibération en date du

25 septembre 2018

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme de
RIBEMONT

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

❖ Moyens d'information utilisés :

- *Information au public de la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, par la parution d'une annonce dans le journal et affichage d'avis sur les panneaux d'information de la commune.*
- *Mise à disposition en mairie de documents explicatifs au fur et à mesure de l'avancement des études (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal. Ces différents documents ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du projet communal.*
- *Tenue d'une réunion avec les personnes publiques associées à la révision du PLU le 26 avril 2017 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, du zonage, du règlement et des OAP.*
- *Tenue d'une réunion publique d'information avec les habitants le 22 mai 2017 : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, du zonage, du règlement et des OAP.*

❖ Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- *mis à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public,*
- *possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie,*
- *réunion publique d'information le 22 mai 2017 permettant aux habitants de s'exprimer ; information de la date de cette réunion par affichage sur le panneau d'information communale et courriers dans chacune des boites aux lettres.*

❖ Bilan de la phase de concertation❖ Synthèse des remarques lors de la réunion publique et prise en compte dans le projet de PLU

Lors de ces réunions, les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU ont été expliqués aux habitants présents. Le bureau d'études Geogram a repris précisément les orientations définies dans le projet communal et la façon dont ces orientations sont traduites au plan de zonage et au règlement du PLU. Au cours de cette présentation des compléments d'information ont été donnés sur :

- La définition des différentes zones et secteurs inscrits sur le plan de zonage,
- Les articles réglementaires.
- Les modifications apportées par rapport au PLU actuellement en vigueur.

❖ Demandes inscrites sur le registre tenu à disposition du public et prise en compte dans le projet de PLU

- ✓ Aucune remarque n'est inscrite au registre de concertation

❖ Demandes reçues par courrier

<i>Demandes</i>	<i>Décision retenue</i>
<i>Mr MARTINS BALTAR David souhaite le classement de la parcelle cadastrée AC n°72 Rue terrière 1^{er}abbé en zone constructible pour réaliser une maison individuelle</i>	<i>Il n'est pas répondu favorablement à cette demande qui impliquerait une extension des parties actuellement urbanisées. En effet, le choix a été fait par la municipalité et ce conformément au Scot et aux lois Grenelle (lutte contre l'étalement urbain et le mitage) de ne pas étendre la zone constructible.</i>
<i>M. Alain BURONFOSSE souhaite le classement d'un terrain (entre 600 et 1000 m2) lui appartenant en zone constructible pour réaliser une maison individuelle. Ce terrain se situe Rue de la briqueterie cadastré AC n° 94 et AC n°9.</i>	<i>Le terrain en question est classé en zone UA constructible sur une profondeur de 40 m et une largeur de 20 m.</i>